



Bruxelles, 31 October 2005
MHA/SC/gp-Dststress -31/10/2005

- À l'attention des membres du Comité du dialogue social
- À l'attention des membres de l'équipe de négociation pour l'accord sur le stress au travail
- Pour information: à l'attention des organisations membres de la CES.

MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD-CADRE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

MISE À JOUR DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Chers collègues,

Comme vous vous en souvenez très certainement, la CES, en collaboration étroite avec l'ETUI-REHS, va suivre de près la mise en oeuvre de l'accord-cadre sur le stress au travail qui a été signé en octobre 2004. Cet accord-cadre devait être mis en oeuvre par les organisations membres des parties signataires au plus tard pour octobre 2005.

Une première discussion aura lieu lors de la prochaine réunion du CDS le 8 novembre. En vue de la mise à jour de nos informations, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- L'accord a-t-il été mis en oeuvre dans votre pays ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, sous quel format (conventions collectives de travail au niveau national, sectoriel et/ou d'entreprise, lois, lignes directrices, code de conduite...) ?
- Quel est le contenu (brève description) ? **Veillez également nous envoyer la version originale et/ou les traductions officielles de ces textes de mise en oeuvre !**
- Quelles difficultés votre organisation a-t-elle rencontrées / rencontre-t-elle au cours de la mise en oeuvre du processus d'accord ? Veuillez décrire ces difficultés de manière détaillée !

Nous vous prions d'envoyer ces informations jusqu'au **4 novembre** à Maria Helena André (mandre@etuc.org) avec copie à Gabriela Portela (gportela@etuc.org) et Stefan Clauwaert (sclauwae@etui-rehs.org)

Nous vous remercions d'avance pour votre coopération.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, mes salutations distinguées,

Maria Helena André
Secrétaire Générale Adjointe